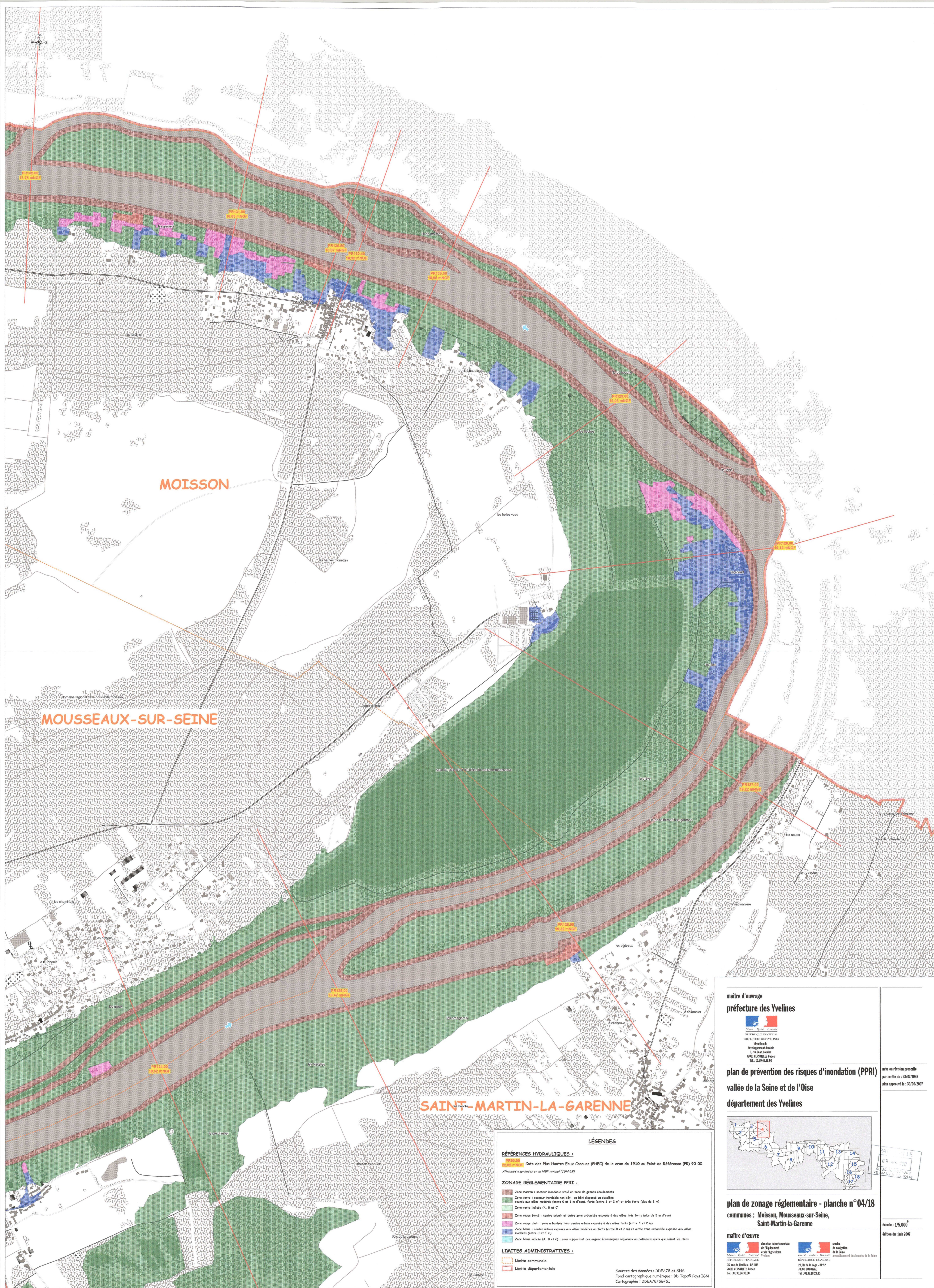
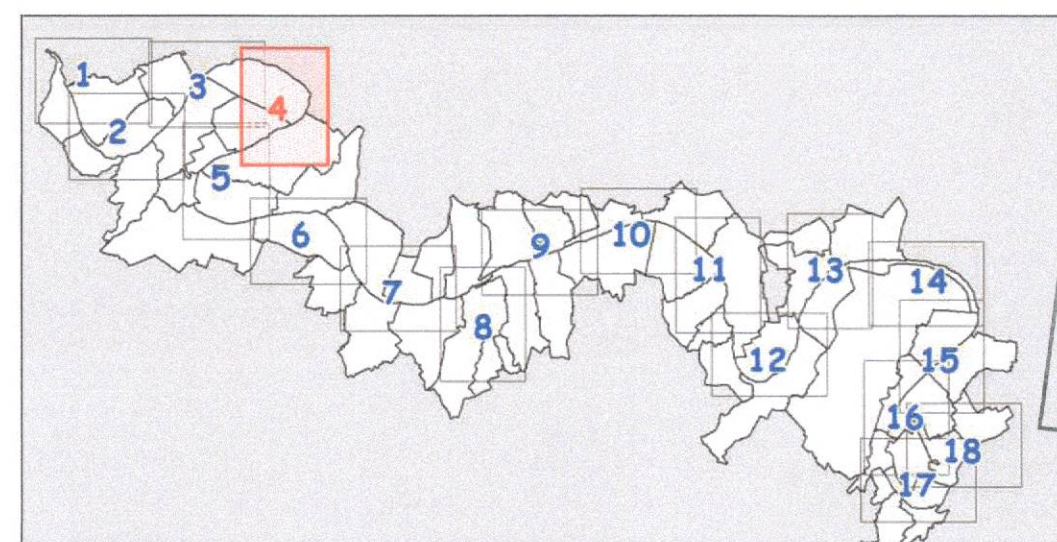




maître d'ouvrage
préfecture des Yvelines

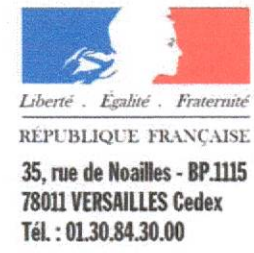


plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)
vallée de la Seine et de l'Oise
département des Yvelines



plan de zonage réglementaire - planche n°04/18
communes : Moisson, Mousseaux-sur-Seine,
Saint-Martin-la-Garenne

maître d'œuvre



mise en révision prescrite
par arrêté du : 28/07/2008
plan approuvé le : 30/06/2007

échelle : 1/5.000^e
édition de : juin 2007

LÉGENDES

RÉFÉRENCES HYDRAULIQUES :

PR132.00 Cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de la crue de 1910 au Point de Référence (PR) 90.00
Altitudes exprimées en m NGF normal (IGN 69)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI :

- Zone marron : secteur inondable situé en zone de grands écoulements
- Zone verte : secteur inondable non bâti, au bâti dispersé ou isolé, soumis aux aléas modérés (entre 0 et 1 m d'eau), forts (entre 1 et 2 m) et très forts (plus de 2 m)
- Zone verte indicée (A, B et C)
- Zone rouge foncé : centre urbain et autre zone urbanisée exposés à des aléas très forts (plus de 2 m d'eau)
- Zone rouge clair : zone urbanisée hors centre urbain exposée à des aléas forts (entre 1 et 2 m)
- Zone bleue : centre urbain exposés aux aléas modérés ou forts (entre 0 et 2 m) et autre zone urbanisée exposée aux aléas modérés (entre 0 et 1 m)
- Zone bleue indicée (A, B et C) : zone supportant des enjeux économiques régionaux ou nationaux quels que soient les aléas

LIMITES ADMINISTRATIVES :

- Limite communale
- Limite départementale

Sources des données : DDEA78 et SNS
Fond cartographique numérique : BD Topo® Pays IGN
Cartographie : DDEA78/56/SI